

Système d'information comptable : Un aperçu sur le système comptable financier algérien

Souhila Kheira BOUKSESSA, Université Mohamed Ben Ahmed Oran 2

bouksessasouhila@hotmail.fr

Résumé

L'usage de la comptabilité a évolué et son utilité devient essentielle, pour l'importance des services qu'elle peut rendre comme moyen de calcul économique et de gestion. Elle devient un moyen de collecte de l'information chiffrée, un instrument d'analyse et d'aide au contrôle de l'efficacité de la gestion, elle constitue donc « un système d'information » indispensable au pilotage de l'entreprise.

Ce travail vise à exposer les principaux concepts du système d'information et de la comptabilité qui constitue un outil fondamental de ce système.

Mots clés : système d'information, information financière, comptabilité, normalisation comptable, IAS/IFRS

Accounting information system: An overview of the Algerian financial accounting system

Abstract

The use of accounting has evolved, and its utility becomes essential, for the importance of the services that it can deliver as means of economic calculation and management. It becomes a means of collecting quantified information, an instrument for analyzing and assisting in the control of the effectiveness of management, and thus constitutes an "information system" essential to the management of the company. This work has outlined the main concepts of the information system and accounting which is a fundamental instrument of this system.

Key-words: Information system, financial reporting, accounting, accounting standardization, IAS / IFRS

Introduction

Un système d'information constituera dans un premier lieu l'ensemble des procédures qui permettent la gestion de l'information dans une organisation. Pour remplir son rôle, le système d'information utilise plusieurs outils dont la comptabilité.

La comptabilité constitue une branche du système d'information indispensable au pilotage de l'entreprise, c'est le support essentiel d'information puisqu'elle constitue un moyen de collecte, de traitement et de diffusion d'informations destinées soit aux tiers, soit à l'usage interne des dirigeants. La comptabilité est devenue la source la plus sûre de l'information économique et financière. Elle constitue la base du système d'information de gestion de l'entreprise, et elle est aujourd'hui le langage commun de celle-ci avec tous les partenaires : personnels, clients, fournisseurs, créanciers, actionnaires, collectivités, public en général. Ainsi, pour que la mission de la comptabilité soit remplie avec succès, il est indispensable que le langage comptable soit compris de tous les participants, la comptabilité doit être donc « normalisée ».

La normalisation a pour objet d'établir des règles communes dans le double but d'uniformiser et de rationaliser la présentation des informations comptables susceptibles de satisfaire les besoins présumés de multiples utilisateurs. Elle contribue à l'harmonisation et à l'amélioration des pratiques comptables et favorise également en matière d'information financière des comparaisons spatiotemporelles.

C'est dans cet ordre d'idées que le présent travail est structuré autour de quatre points essentiels :

- 1- Le système d'information
- 2- Le système d'information comptable
- 3- La comptabilité, et ;
- 4- La normalisation comptable.

1 – LE SYSTEME D'INFORMATION :

Le concept de système d'information est apparu aux Etats-Unis dans les années 1960 sous le nom de *Management Information Systems* (MIS), avec l'utilisation des ordinateurs dans les travaux de gestion. Cette évolution technologique a conduit les chercheurs à préciser le rôle de l'information en

gestion et les moyens technologiques nécessaires qui lui servent de support. Plusieurs définitions peuvent être reprises pour cerner la notion du système d'information :

LUCAS (1987) analyse le système d'information comme « l'ensemble des procédures organisées qui permettent de fournir l'information nécessaire à la prise de décision et/ou au contrôle de l'organisation »¹.

Une définition simple est donnée par DUMOULIN (1986) : « Ensemble des informations circulant dans l'entreprise, ainsi que les procédures de traitements et les moyens octroyés à ces traitements ».²

Une autre définition est présentée par ALTER (1996) : « Un système d'information est un système qui utilise des technologies de l'information pour saisir, transmettre, stocker, retrouver, manipuler ou afficher de l'information utilisée dans un ou plusieurs processus de gestion ».³

Ainsi, Davis et Olson (1985) ont proposé une définition qui sert toujours de références: « Un système d'information est un ensemble d'éléments (humains, matériels, logiciels) permettant de créer, de traiter, de communiquer des informations, il assiste des hommes au sein d'une organisation, dans des travaux d'exécution, de gestion, et de prise de décision »⁴.

On retient donc de ces définitions qu'un système d'information est un ensemble organisé d'éléments et de procédures permettant la gestion de l'information nécessaire au pilotage de l'entreprise (collecte, traitement, stockage et communication de l'information).

Pour identifier le système d'information, on utilise l'approche systémique qui considère l'organisation comme un système dont lequel on peut distinguer trois sous-système : le système d'opérations, le système de décision, et le système d'information.

- **Le système de décisions** : désigne les actions de pilotage et de régulation tant au niveau global (l'entreprise dans sa totalité) qu'au niveau local (départements, services...).
- **Le système d'opérations** : ce système regroupe les actions qui permettent la transformation des flux de ressources (matériels, humains, et financiers) en flux de produits (biens ou services).
- **Le système d'information** : il apparaît comme une interface entre le système d'opérations et le système de décision.

¹ LUCAS H.-C. Système d'information pour le management, 1987

² DUMOULIN C, Management des systèmes d'information, Editions d'Organisation, 1986

³ S. ALTER, Information Systems : a Management Perspective, Benjamin Cummings Publishing Company, 2e édition, 1996, p.2

⁴ Encyclopédie de contrôle de gestion

La première fonction du système d'information est de produire de l'information ; cependant un système d'information a une triple finalité, il constitue une aide aux opérations dans la mesure où il fournit les informations nécessaires à la réalisation des opérations (instructions, commandes, normes), une aide à la décision car il met à la disposition des dirigeants les informations utiles pour leur mission de pilotage : informations de représentation, informations de préparation des décisions, informations d'évaluation et de contrôle de réalisations ; et une aide à la communication puisqu'il assure les échanges d'informations à l'intérieur de l'entreprise et entre l'entreprise et son environnement (communication interne et externe).

Pour Dugué (1962), L'information dans l'entreprise est le rassemblement, la mise en forme et la diffusion des renseignements techniques, économiques et sociaux qu'il est nécessaire, utile ou opportun de porter à la connaissance de tout ou partie du personnel pour permettre à chacun de mieux voir l'entreprise, de s'y mieux situer, d'améliorer son action et de l'aider à davantage prévoir l'avenir.⁵

La gestion de l'information dans l'entreprise suit plusieurs étapes : collecter, saisir, traiter et diffuser l'information.

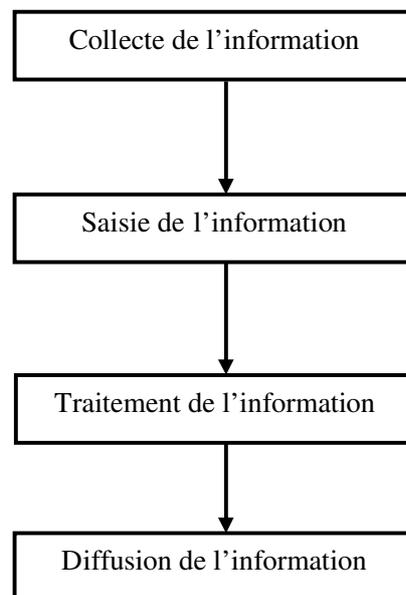


Figure 1 : les étapes du système d'information

⁵ Cité par M. Dardelet et J.M Loagine « Economie d'entreprise » édition Foucher, 1995, p30

- **La collecte de l'information (Acquisition) :**

Il faut pour cela identifier de manière précise complète les sources internes et externes à l'entreprise susceptibles de fournir des informations permettant une meilleure prise de décision.

- **La Saisie de l'information (stockage) :**

Il faut par la suite saisir les informations c'est à dire les enregistrer sur divers supports de manière à pouvoir les conserver. Ceci nécessite souvent au préalable de définir les modalités de cette saisie (quelle information saisir, de quelle manière, sur quel support etc...). Exemple : la saisie d'un appel téléphonique doit comprendre le jour et l'heure de l'appel, la qualité du message (urgent, non urgent), l'origine du contact, le nom du contact, sa fonction, le contenu du message, les coordonnées du contact. L'ensemble de ces informations peut donner lieu à la rédaction d'un formulaire type de prise de message permettant de ne pas oublier certaines informations ou de faciliter leur traitement futur.

- **Traitement de l'information :**

Un décideur ne peut pas se contenter de l'information brute, il est donc nécessaire de procéder à un traitement de l'information obtenue de manière à pouvoir en retirer les informations-clés utiles à l'entreprise. Car l'un des problèmes rencontrés par un décideur est l'existence d'un flux d'informations de plus en plus importants qu'il est indispensable de savoir classer et hiérarchiser selon leur degré d'importance pour n'en retirer que les éléments utiles à la prise de décision.

- **Diffusion de l'information (communication) :**

Ce qui ne faut pas oublier que l'utilité de la mise en place d'un système d'information réside dans sa capacité à donner des éléments indispensables à la prise de décision. Il est donc important d'identifier les destinataires finaux du processus de collecte d'information et de mettre en place des processus efficaces de diffusion de l'information au sein de l'entreprise.

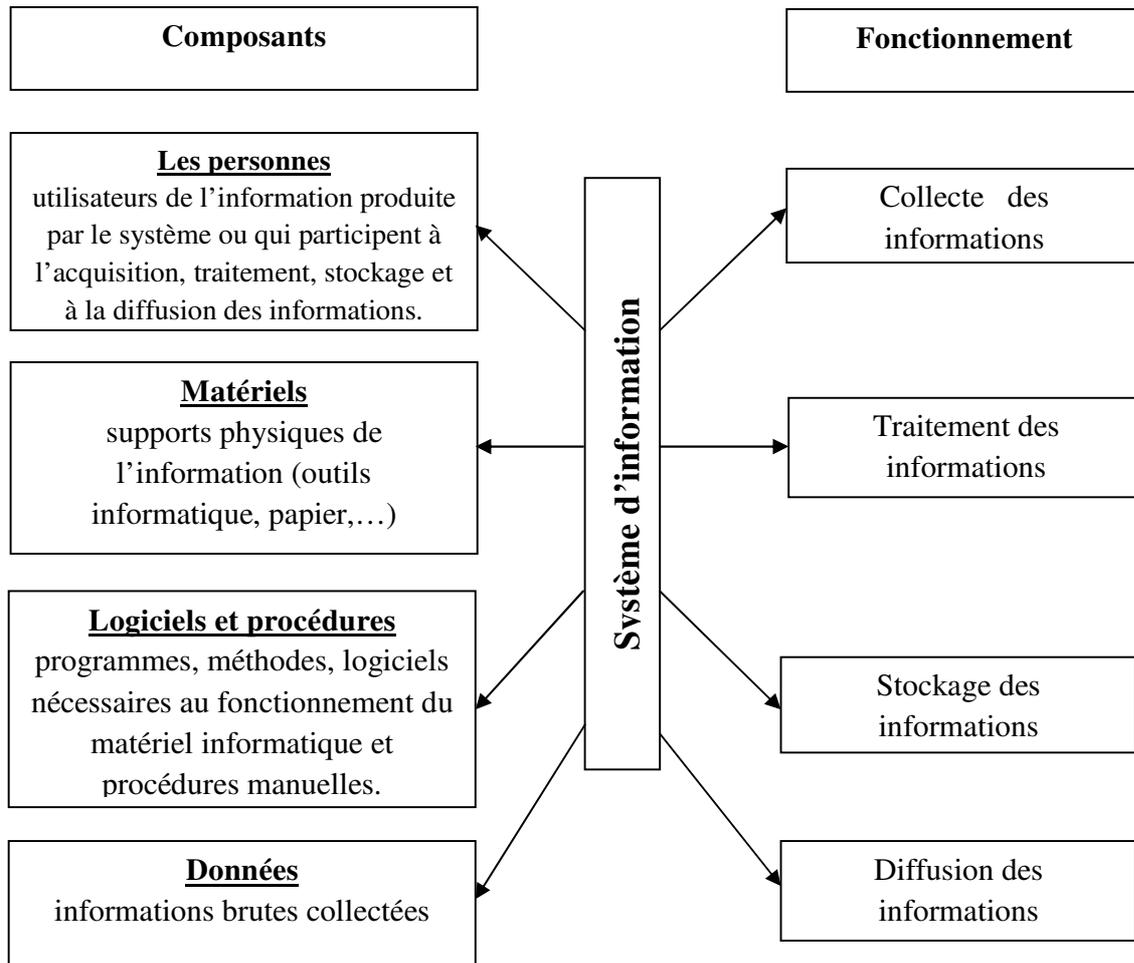


Figure 2 : les composants du système d'information

source : l'auteur

Nous retenons donc qu'un système d'information constitue l'ensemble des procédures qui permettent la gestion de l'information dans une organisation. Pour remplir son rôle, le système d'information utilise plusieurs outils dont la comptabilité. Le système d'information comptable représente une composante fondamentale du système d'information global de l'entreprise. C'est un système d'information spécialisé dans le traitement d'une information comptable et financière.

2 – LE SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

L'expression « système d'information » est apparue au début des années 1970 avec l'utilisation du matériel informatique dans les travaux de gestion. La notion du système d'information comptable

remplace le plus souvent la notion de « pratique comptable ». Chappelier (1996) définit les pratiques comptables par deux dimensions :

- ✓ **Une dimension "objective"** : un système de données disponibles, à base comptable, historiques ou prévisionnelles, qui recouvre à la fois la comptabilité générale, le contrôle de gestion, l'analyse financière et l'élaboration de tableaux de bord comptables.
- ✓ **Une dimension "subjective"** : l'utilisation de ces données par le dirigeant en réponse à ses besoins. Cette dimension permettra de juger de la pertinence des données comptables dans l'entité.

Les pratiques comptables se caractérisent par la production des données comptables et l'utilisation des informations. Les données comptables sont des données de gestion interne disponibles dans l'entreprise, et les informations comptables sont les données comptables qui contribuent aux processus de prise de décision (Dupuy 1994)⁶. Les données représentent la matière première des systèmes d'information. Elles sont considérées comme des ressources que l'on doit gérer efficacement dans l'intérêt de tous les utilisateurs finaux de l'entreprise. Néanmoins, les données sont considérées comme des ressources que l'on transforme en produits informatifs. De cette façon, on peut définir l'information comme des données qui ont été converties sous une forme qui répond aux besoins d'utilisateurs, en d'autre terme c'est la matière brute nécessaire à la production d'information.

Le système d'information comptable est à la base de tout système d'aide à la décision sur le plan interne et sur le plan externe, c'est un support de communication de l'entreprise avec ses partenaires ou son environnement. Le système d'information comptable possède les caractéristiques générales de tous systèmes d'information (collecte, traitement, stockage et transmission des informations), il dispose en plus de la caractéristique de toutes les branches de la comptabilité, c'est-à-dire qu'il est spécialisé dans le traitement de l'information exprimée en unités monétaires (information financière) ; il s'appuie enfin sur les principes de chacune des branches de la comptabilité :

- normalisation et réglementation des documents de synthèse (les états financiers) fournis par la comptabilité générale et qui sont destinés à être publiés ;
- l'utilisation des différentes méthodes de calcul des coûts spécifiques à la comptabilité analytique.

⁶ Cité par D. Ngongang, Pratiques comptables, système d'information et performance des PME Camerounaises, La revue des sciences de gestion, n° 216, 2005.

Afin d'harmoniser les pratiques comptables, les normalisateurs de l'IASB⁷ ont préconisé de concevoir une structure de référence théorique appelée « cadre conceptuel » qui sert de support et de guide à l'élaboration des normes comptables et définit les règles de base relatives à la préparation et à la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs de l'information financière.

Le cadre conceptuel 2010 détermine l'objectif de l'information financière est « de fournir, au sujet de l'entité qui la présente (l'entité comptable), des informations utiles aux investisseurs, aux prêteurs et aux créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions en tant que fournisseurs de ressources de l'entité. Ces décisions ont trait à l'achat, à la vente ou la conservation de titres de capitaux propres ou de créance, et à la fourniture ou au règlement de prêts et d'autres formes de crédits »⁸.

3 – LA COMPTABILITE

La comptabilité est un élément essentiel du système d'information des entreprises, elle dispose des caractéristiques fonctionnelles du système d'information,. Dans ce contexte, la comptabilité est définie comme un ensemble de méthodes permettant de saisir et de traiter l'information exprimée en unités monétaires, qui circule dans une entreprise ainsi que la communication de cette information, elle sert :

- à mémoriser des informations dans un cadre cohérent ;
- à servir de preuve en cas de litige ;
- à contrôler le fonctionnement de l'entreprise ;
- à informer les décideurs.

La comptabilité est système d'information chiffrée qui comprend deux branches non indépendantes, mais aux objectifs distincts : comptabilité de gestion et la comptabilité financière . La première est à usage interne pour la gestion propre de l'entreprise, la seconde est, d'un coté un système d'information pour le public externe de l'entreprise, et d'un autre coté, elle représente un moyen utile pour la gestion financière interne.

Pour la diversité des utilisateurs de l'information comptable et l'accroissement de leur besoin d'information, le rôle de la comptabilité est devenu plus important, elle remplit ainsi deux grandes fonctions :

⁷ L'IASB « International Accounting Standards Board » est l'organisme international de droit privé chargé de la production des normes comptables à l'échelle mondiale. Son rôle est de développer un ensemble unique de normes d'information financière de haute qualité, compréhensibles, applicables et universellement acceptées, fondées sur des principes clairement définis.

⁸ Cadre conceptuel de l'information financière 2010, page 10.

✓ **La fonction patrimoniale :**

Elle concerne à peu près exclusivement la comptabilité générale (ou financière), car cette dernière est utilisée comme un moyen de contrôle et de protection du patrimoine de l'entreprise, elle permet : le contrôle des caissiers (de l'encaisse, des dépenses, des recettes), contrôle des magasiniers (des stocks, des réceptions, des livraisons). C'est une garantie contre les malversations, détournements, vols, par le personnel et par les clients. C'est aussi un moyen de suivre l'évolution des grandes masses de chiffres, de repérer les anomalies, de comparer les masses dans l'entreprise et entre les entreprises.

Pour les associés et les partenaires, et tous les acteurs de la vie économique, la comptabilité les rassure et leur apporte sécurité et confiance, en leur apportant une information fiable. Elle assure la protection des créanciers, des banquiers, elle surveille la solvabilité de l'entreprise et la transparence.

Cependant, le rôle de la comptabilité générale n'est pas limité à la protection du patrimoine, elle est principalement au service des partenaires de l'entreprise, et l'aide aux gestionnaires est apportée principalement par la comptabilité analytique.

✓ **La fonction d'aide à la gestion :**

Cette fonction fait appel à la comptabilité analytique, sans ignorer le rôle de la comptabilité générale bien sur. Les besoins d'information des dirigeants ont augmenté, la comptabilité devient donc un système d'information de gestion et elle sert principalement aux dirigeants. Avant la décision, la comptabilité montre les conditions et les conséquences des différents choix, elle fournit une base de calcul et elle éclaire la décision. Après la décision, elle en mesure les conséquences et évalue les performances, et prévoit le future. Elle constitue également un moyen de contrôle.

La comptabilité outil d'information financière est composée de deux branches ; la comptabilité financière et la comptabilité analytique.

La comptabilité financière : La comptabilité financière est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états financiers reflétant, à leur date d'arrêt, une image fidèle du patrimoine.

Selon le cadre conceptuel de l'IASB, l'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entité, qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économiques⁹.

L'information contenue dans les états financiers doit satisfaire les besoins de plusieurs utilisateurs, afin de leur permettre de prendre des décisions économiques.

Les états financiers intéressent particulièrement les propriétaires actuels ou potentiels de l'entreprise vu qu'ils leur permettront de mesurer la rentabilité de leur investissement, de connaître la performance de l'entreprise, de suivre l'évolution des investissements de l'entreprise et sa capacité à réaliser des bénéfices dans le futur, et donc de distribuer des dividendes.

Les états financiers peuvent également montrer les résultats de la gestion des dirigeants de l'entreprise, et informent les propriétaires sur la qualité de leurs réalisations.

Selon les normes comptable internationales IAS/IFRS, les entités doivent présenter un jeu complet d'états financiers qui comprend :

- Un bilan ;
- Un compte de résultat ;
- Un état des flux de trésorerie;
- Un état des variations des capitaux propres de la période ;
- Des annexes contenant une description des principales méthodes comptables ainsi que d'autres notes explicatives

La comptabilité analytique :

Pour pouvoir gérer et contrôler la gestion, le gestionnaire a besoin d'information, des informations sur le patrimoine et la situation financière de l'entreprise, qui sont généralement fournit par la comptabilité générale, et des informations sur les conditions d'exploitation des ressources, et la réalisation des objectifs en comparant avec les prévisions. La comptabilité analytique est la source privilégiée de telles informations.

Le plan comptable général français donne une définition précise de la comptabilité analytique, elle est définie comme « un mode de traitement des données dont les objectifs essentiels sont les suivant :

D'une part :-Connaître les coûts des différentes fonctions assumées par l'entreprise ;

⁹ Cadre conceptuel 1989, page 25.

-Expliquer les résultats en calculant les coûts des produits (biens et services) pour les comparer aux prix de vente correspondants ;

D'autre part, - Etablir des prévisions de charges et de produits courants ;

-En constater la réalisation et expliquer les écarts qui en résultent ;

D'une manière générale, elle doit fournir tous les éléments de nature à éclairer la prise de décision »¹⁰

On retient de cette définition que les objectifs de la comptabilité analytique peuvent être regroupés selon trois axes :

- ✓ **L'axe – calcul des coûts et analyse de la rentabilité** : Le premier objectif de la comptabilité analytique est la détermination des coûts des produits et des services proposés par l'entreprise à la clientèle. Dans cet axe la comptabilité analytique constitue un outil de calcul, elle permet aux entreprises la connaissance des coûts de revient des produits, nécessaire pour la fixation de leur prix de vente.
- ✓ **L'axe – contrôle de gestion** : Dans cette optique la comptabilité analytique devient un moyen de contrôle et donc de pilotage, elle permet :
 - l'analyse des consommations et l'observation de leur évolution ;
 - la distinction entre les charges liées à l'activité de l'entreprise (charges variables) et celles liées à la structure (charges fixes).
 - Le contrôle des consommations par comparaison avec les prévisions ;
 - L'analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations.
- **L'axe – L'aide à la prise des décisions** : la comptabilité analytique joue un double rôle dans le processus de décision :
 - A fin que la direction puisse prendre toutes décisions utiles et organiser leurs mises en œuvre, la comptabilité analytique doit lui fournir les informations nécessaires en matière de coûts préétablis.
 - Après la mise en œuvre de la décision, la comptabilité analytique constate les coûts et résultats réels, et effectue un rapprochement avec les coûts et résultats préétablies, elle calcule les différences et les responsables chercheront leurs causes (erreurs dans le processus de prévision ou de décision, ou anomalies de mise en œuvre), et mettrons en place des actions correctives de sorte que les mêmes erreurs ne se produisent plus dans l'avenir.

¹⁰ Plan Comptable Général (1982-titre III), cité dans : Claude Alazard et Sabine Sépari, *Contrôle de gestion*, Dunod, 2001.

Il faut noter que le mode de production de l'information ne concerne pas que la comptabilité générale et analytique. Ce besoin nécessite l'utilisation d'autres techniques telles que l'analyse financière et le contrôle de gestion.

4 – LA NORMALISATION COMPTABLE

Normalisation comptable internationale

Le rôle d'information de la comptabilité est donc tout d'abord limité à des besoins micro-économiques (besoins d'information des utilisateurs externes, et besoins internes des chefs d'entreprises). Ce rôle d'information s'est trouvé élargi aussi par les besoins de l'Etat pour lequel la comptabilité de l'entreprise est un instrument indispensable pour connaître l'économie de la nation et orienter la politique économique, elle constitue aussi un instrument pour déterminer les différents impôts.

Pour ces raisons, un besoin de normalisation était né et plusieurs organismes de normalisation de comptabilité sont fondés pour élaborer des référentiels comptables nationaux.

En vue d'harmoniser et d'homogénéiser ces divergences de principes et de pratiques comptables ; des tentatives de rapprochement d'organisations et d'institutions professionnelles ont vu le jour sur le plan européen et international. L'un de ces organismes est l'IASB, qui tenait à sa création en 1973 le rôle d'harmonisateur, elle est devenue l'organisme normalisateur chargé d'élaborer les normes comptables internationales IAS, appelées maintenant les normes internationales d'information financière IFRS.

L'introduction du référentiel IAS/IFRS constitue une véritable révolution dans l'information financière diffusée par les entreprises, et a pour objectif de créer un langage financier unifié et d'adopter un jeu unique de normes comptables mondiales. Ce dispositif permettra d'accroître la comparabilité et la transparence des états financiers à l'échelle internationale.

Puisque ces normes comptables harmonisées, sont considérées comme un élément important pour le fonctionnement du marché commun, le parlement européen a décidé par règlement du 19 juillet 2002 de rendre obligatoire l'application des normes comptables internationales par toutes sociétés cotées pour la préparation de leurs états financiers consolidés.

Les objectifs de l'IASB sont formalisés dans le statut de l'IFRS Foundation et sont les suivants :

- a- « développer, dans l'intérêt général, un ensemble unique de normes d'information financière de haute qualité, compréhensibles, applicables et universellement acceptées, fondées sur des

principes clairement définis. Ces normes doivent exiger des informations de haute qualité, transparentes et comparables dans les états financiers et autres rapports financiers pour aider les investisseurs, d'autres participants des marchés de capitaux dans le monde et d'autres utilisateurs d'information financière, dans leur prise de décisions économiques ;

- b- promouvoir l'utilisation et l'application rigoureuse de ces normes ;
- c- promouvoir et faciliter l'adoption des Normes internationales d'information financière IFRS, normes et interprétation publiées par l'IASB, à travers la convergence entre des normes comptables nationale et les IFRS »¹¹ .

Les objectifs liés au développement des normes comptables internationales IAS/IFRS produites par l'IASB ont été les suivants :

- améliorer la transparence et la comparabilité des états financiers élaborés par les sociétés cotées ;
- permettre la comparaison d'entreprises de pays différents ;
- faciliter la cotation boursière des entreprises sur les places du monde entier ;
- obtenir et restaurer la confiance des investisseurs ;
- offrir un référentiel comptable aux pays qui en étaient dépourvus.

Les IFRS sont actuellement largement utilisées partout dans le monde pour la préparation des états financiers.

Application du référentiel IAS/IFRS en Algérie

Pour les raisons de transition vers l'économie de marché et de l'ouverture sur l'international, plusieurs Etats ont décidé d'adopter les normes comptables internationales telle quelle sont ou avec ajustement, dans leur système comptable. Ce choix de référentiel commun et mondial permettra à ces Etats de favoriser les investissements étrangers et les échanges internationaux.

Les IFRS sont utilisées différemment d'un pays à un autre, soit comme des normes nationales, si elles sont pertinentes à leur environnement, soit comme une base de référence pour les normes nationales.

¹¹ Cités par Robert OBERT, Pratique des normes IFRS,, 4eme édition, Dunod, 2008, page 8.

L'Algérie a adopté un référentiel très largement inspiré des normes de l'IASB : les grands principes et les principales notions sont identiques aux IFRS, seules les normes les plus complexes et inadaptées à l'économie locale ont été modifiées.

« Un système comptable financier » est mis en place par la loi 07-11 du 25 novembre 2007 dont l'entrée en vigueur était le 1er janvier 2010 est venue mettre fin au plan comptable national qui date de 1975 et dont l'application a pris fin le 31 décembre 2008.

Le nouveau référentiel comptable, compatible avec les normes comptables internationales, prend en considération la majeure partie des normes IAS/IFRS, et a introduit des changements très importants au niveau des définitions, des concepts, des règles d'évaluation et de comptabilisation, de la nature et du contenu des états financiers que les entités sont tenues de présenter.

- **Description du nouveau système comptable financier (SCF) :**

Le SCF a été promulgué en Algérie par la loi 11/07 du 25/11/2007 publiée au journal officiel N°74, cette loi ayant objet de fixer les conditions et les modalités d'application du système comptable financier comporte 7 chapitres :

- *Le Chapitre 1* définit la comptabilité financière et le champ d'application du SCF.
- *Le chapitre 2* définit le cadre conceptuel des principes comptables et des normes comptables, qui constituent un guide pour l'élaboration des normes comptables, leur interprétation et la résolution des questions non traitées par les normes.
- Le chapitre 3 concerne l'organisation de la comptabilité, détermine les modalités d'enregistrement comptable et la tenue des livres comptables qui comprennent un livre journal, un grand livre et un livre d'inventaire.
- Le chapitre 4 définit le contenu et les méthodes d'élaboration des états financiers que les entités sont tenues de publier.
- Le chapitre 5 concerne la consolidation et les comptes combinés, décrit les conditions, les modalités, méthodes et procédures d'établissement et de publication des comptes consolidés et des comptes combinés.
- Le chapitre 6 relatif aux changements d'estimations et méthodes comptables que l'entreprise peut effectuer. Ces changements de méthodes comptables concernent les modifications de

principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques sont pratiqués par les entités afin d'améliorer la qualité de l'information présentée dans les états financiers.

- Le chapitre 7 fixe le 01 janvier 2009 comme date d'entrée en vigueur du système comptable financier (reportée par la suite au 01 janvier 2010) ainsi que l'abrogation de l'ordonnance n° 75-35 du 29 avril 1975 portant plan comptable national.

- **Le cadre conceptuel du système comptable financier:**

L'article 7 de la loi 07-11 du 25 Novembre 2007 portant sur le SCF, fournit la définition suivante du cadre conceptuel : «le cadre conceptuel de la comptabilité financière constitue un guide pour l'élaboration des normes comptables, leur interprétation et la sélection de la méthode comptable appropriée lorsque certaines transactions et autres événements ne sont pas traités par une norme ou une interprétation.

Le cadre conceptuel du SCF définit :

- Le champ d'application,
- Les principes et conventions comptables,
- Les actifs, les passifs, les capitaux propres, les produits et les charges ».

Le cadre conceptuel a pour objectif :

- Définir les concepts de base relatifs à la préparation et la présentation des états financiers, les principes comptables et les caractéristiques qualitatives de l'information financière ;
- Constitue une référence pour l'élaboration de nouvelles normes ;
- Facilite l'interprétation des normes ;
- La résolution des questions comptables non traitées par les normes comptables.
- Aider les utilisateurs de l'information financière à interpréter le contenu des états financiers ;

- **Les états financiers présentés dans le cadre du système comptable financier:**

Toute entité entrant dans le champ d'application du système comptable financier à l'exception des petites entités ; sont tenues d'établir annuellement des états financiers qui comprennent :

- Un bilan,
- Un compte de résultat,
- Un tableau des flux de trésorerie,
- Un tableau de variation des capitaux propres,

- Une annexe.

Le chapitre 2 de la loi 07-11 du 25 Novembre 2007 définit les états financiers comme suit :

- **Un bilan** : le bilan décrit séparément les éléments de l'actif et les éléments du passif. Il fait apparaître de façon distincte les éléments courant et les éléments non courant.
- **Le compte de résultat** : c'est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou de décaissement. Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice : bénéfice/profit ou perte.
- **Le tableau des flux de trésorerie** : le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie. Il présente les entrées et les sorties de disponibilités intervenues pendant l'exercice selon leur origine.
- **L'état de variations des capitaux propres** : le tableau de variation des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice.
- **L'annexe** : précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information au bilan et au compte de résultats ; l'annexe des états financiers comporte des informations qui présentent un caractère significatif ou qui sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur ces états financiers.

Le système comptable financier n'impose pas un modèle standard et unique pour la présentation des états financiers, mais un minimum d'informations à présenter dans ces états.

La méthode d'évaluation des éléments constituant les états financiers est fondée en règle générale sur la convention du coût historique. Cependant il peut être procédé dans certaines conditions et pour certains éléments à une révision de cette évaluation sur la base de :

- la Juste valeur (ou coût actuel) ;
- la valeur de réalisation (ou valeur vénale) ;

- la valeur actualisée (ou valeur d'utilité).

a/ Le coût historique : le coût historique des biens et marchandises inscrits à l'actif du bilan est constitué, après déduction des taxes récupérables et des remises, du coût d'acquisition d'un actif ou/et du coût de production d'un bien ou d'un service crée par l'entreprise.

C'est le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition.

b/ La juste valeur (ou coût actuel) : Les actifs sont comptabilisés pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qu'il faudrait payer si le même actif ou un actif équivalent était acquis actuellement.

c/ Valeur de réalisation : c'est la valeur vénale correspondant au prix auquel un bien pourrait raisonnablement être cédé.

d/ La valeur actualisée (ou valeur d'utilité) : c'est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

✓ **Rapprochement des normes IAS/IFRS et le système comptable financier:**

Un rapprochement des normes IAS/IFRS et du système comptable financier est présenté dans le tableau ci-dessous :

Cadre conceptuel : principes, caractéristiques et conventions		
Désignation	Référentiel IAS/IFRS	Système comptable financier
Définition, objectif du cadre conceptuel	définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs externes.	constitue un guide pour l'élaboration des normes comptables, leur interprétation et la sélection de la méthode comptable appropriée lorsque certaines transactions et autres événements ne sont pas traités par une norme ou une interprétation.
Champs d'application	Le cadre détermine le domaine d'application ainsi « ce cadre s'applique aux états financiers de toutes les entreprises commerciales, industrielles et autres, qu'elles appartiennent au secteur public ou au secteur privé ». il dresse la liste des utilisateurs et établit une hiérarchie.	« toutes personne physique ou morale astreinte à la mise en place d'une comptabilité, pour ses propres besoins et pour un usage externe » Les très petites entreprises sont autorisées à tenir une comptabilité simplifiée.
Objectifs des états financiers	L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance, et les	Les états financiers doivent présenter de manière fidèle la situation financière de l'entité, ses performances

	variations de la situation financière au besoin des utilisateurs pour prendre des décisions économiques.	et tout changement de la situation financière, refléter l'ensemble des opérations et événements liés à l'activité de l'entité, et doivent fournir des informations permettant d'effectuer des comparaisons avec l'exercice précédent.
Principes et conventions comptables Hypothèse de base	1. comptabilité d'engagement 2. continuité d'exploitation	1. comptabilité d'engagement 2. continuité d'exploitation
Les principes comptables fondamentaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prééminence de la substance sur la forme 2. Importance relative 3. Image fidèle ou présentation fidèle 4. Prudence 5. Périodicité (citée dans IAS1) 6. Indépendance des exercices (citée dans IAS1) 7. Convention d'entité (implicite) 8. Non compensation (cité dans IAS1) 9. Permanence des méthodes (cité dans IAS1 et 8) 10. Convention de l'unité monétaire (citée IAS 21 : Effets de variations des monnaies étrangères/ Monnaie fonctionnelle et monnaie étrangère) 11. Intangibilité du bilan (battue en brèche par la norme IAS8) 12. Coût historique (renvoyé aux méthodes d'évaluation) <p><u>Trois contraintes à respecter</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Célérité 2. Rapport coût avantage 3. Equilibre entre les caractéristiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prééminence de la réalité sur la forme 2. Importance relative 3. Image fidèle 4. Prudence 5. Périodicité 6. Indépendance des exercices 7. Convention d'entité 8. Non compensation 9. Permanence des méthodes 10. Convention de l'unité monétaire 11. Intangibilité du bilan 12. Coût historique <p>Les définitions des caractéristiques fondamentales du cadre conceptuel IAS/IFRS sont reprises quasi intégralement dans le cadre conceptuel du SCF.</p> <p><u>Trois contraintes à respecter</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Célérité 2. Rapport coût avantage 3. Equilibre entre les caractéristiques
Caractéristiques qualitatives de l'information financière	Le cadre conceptuel distingue les caractéristiques qualitatives des états financiers <ol style="list-style-type: none"> 1. Intelligibilité 2. Pertinence 3. Fiabilité 4. Neutralité 5. Exhaustivité 6. Comparabilité 	Le SCF reprend les mêmes caractéristiques qualitatives avec les mêmes définitions : <ol style="list-style-type: none"> 1. Intelligibilité 2. Pertinence 3. Fiabilité 4. Neutralité 5. Exhaustivité 6. Comparabilité
Cadre conceptuel : Les éléments des états financiers		
Désignation	Référentiel IAS/IFRS	Système comptable financier

Actif	« ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et dont des avantages économiques futurs sont attendus »	« les actifs sont constitués des ressources contrôlées par l'entité du fait d'événements passés et destinés à procurer à l'entité des avantages économiques futures »
Passif	« obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques »	« les passifs sont constitués des obligations actuelles de l'entité résultants d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques »
Capitaux propres	« sont l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs »	« les capitaux propres ou fonds propres ou capital financier correspondent à l'excédent des actifs de l'entité sur ses passifs courants et non courants tel que définis aux articles précédents »
Cadre conceptuel : La performance		
Désignation	Référentiel IAS/IFRS	Système comptable financier
Performance	Le résultat mesure la performance	Le résultat mesure la performance
Les produits	« ...sont les accroissements d'avantages économiques au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'accroissements d'actifs, ou de diminutions de passifs qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres ».	« correspondent aux accroissements d'avantages économiques survenus au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'augmentations d'actif ou de diminutions de passifs
Les charges	« ...sont des diminutions d'avantages économiques au cours de l'exercice sous forme de sorties ou de diminutions d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres »	« correspondent aux diminutions d'avantages économiques survenues au cours de l'exercice, sous forme de sortie ou de diminution d'actifs ou d'apparition de passifs »
Comptabilisation	Deux conditions pour la comptabilisation : 1. « probable que tout avantage économique futur qui lui est lié ira à l'entreprise ou en parviendra ; et 2. L'article a un coût ou une valeur qui peut être évalué de façon	« Idem »

	fiable »	
Cadre conceptuel : Evaluation des éléments des états financiers, le capital et le maintien du capital		
Désignation	Référentiel IAS/IFRS	Système comptable financier
Evaluation	Coût historique, coût actuel, valeur de réalisation, valeur actuelle.	Coût historique, juste valeur ou coût actuel, valeur de réalisation, valeur actualisée ou valeur d'utilité.
Concept de capital	Capital physique et financier	Capital financier
Maintien du capital	Capital maintenue si la capacité productive est supérieure à l'exercice précédent dans le cas du capital physique ou si la valeur financière du capital a augmenté (exclu tout apport ou distribution)	« les capitaux propres ou fonds propres ou capital financier correspondent à l'excédent des actifs de l'entité sur ses passifs courants et non courants »

Tableau 1 : rapprochement des normes IAS/IFRS et système comptable financier

Source : Stéphane Brun, Guide d'application des normes IAS/IFRS, BERTI éditions, 2011, paris, page 25.

CONCLUSION

On pourra souligner que la comptabilité constitue un outil essentiel du système d'information. Elle a pour objet de fournir des informations sur l'entreprise. Cette information est d'abord destinée aux dirigeants et aux associés et actionnaires de l'entreprise, qui sont les plus concernés par l'activité de l'entreprise. Cette information intéresse ensuite les tiers qui travaillent avec l'entreprise (les fournisseurs, les clients, les organismes financiers, l'Etat à travers l'administration fiscale...).

Ces différentes catégories d'agents économiques sont directement touchées par les variations d'activité de l'entreprise. Au vu de l'information, elles pourront prendre des décisions d'ordre micro-économique.

Ainsi, pour que la mission de la comptabilité soit remplie avec succès, il est indispensable que le langage comptable soit compris de tous les participants, la comptabilité doit être donc « normalisée ».

On constate aussi que l'information utilisée par les tiers provient essentiellement de la comptabilité générale, qui donne une représentation patrimoniale de l'entreprise et décrit les relations de l'entreprise avec l'extérieur ; mais l'entreprise a également besoin d'informations internes, qui lui permettront de prendre des décisions en matière de gestion. Il faudra noter donc, que le mode de production de l'information ne concerne pas que la comptabilité générale. Ce besoin nécessite l'utilisation d'autres techniques telles que la comptabilité analytique, l'analyse financière et le contrôle de gestion.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTER S., Information Systems : a Management Perspective, Benjamin Cummings Publishing Company, 2e edition, 1996.
- Affes Houda et Labelle Réal, Impact de mise en application des IFRS sur la qualité de l'information financière: une étude internationale, 2014.
- Alazard Claude et Sabine Sépari, Contrôle de gestion, Dunod, 2001.
- Benaïbouche Med Cid, Initiation à la nouvelle technique comptable, OPU, 1996.
- BENYEKHEF Amel, Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale. Université d'Alger3, 2010.
- Berthelot Sylvie, McGraw Egbert et Coulmont Michel, « Systèmes comptables et prise de décisions : une étude empirique auprès des petites et moyennes entreprises du Nouveau-Brunswick », 2004
- Boyer Luc et Michel Poirée et Elie Salin, Précis d'organisation et de gestion de la production, Edition d'organisation.
- Brun Stéphane, Guide d'application des normes IAS/IFRS, BERTI éditions, 2011, Paris
- Cadre conceptuel de l'information financière 2010.
- Cadre de préparation et de présentation des états financiers 1989.
- Chokron M. et R. Reix, Planification des systèmes d'information et stratégie de l'entreprise. R.F.G ; 1987.
- Dardelet M. et J.M Loagine, Economie d'entreprise, édition Foucher, 1995.
- Dugué Daniel Mac Carthy, La conduite du personnel, Dunod, 1962.
- Depallens G., J.-P. Jobard, Gestion financière de l'entreprise, édition SIREY.
- DUMOULIN C, Management des systèmes d'information, Editions d'Organisation, 1986.
- Encyclopédie de contrôle de gestion.
- KADDOURI Amar, ADMANE Mrizek, Problématique d'application du Système Comptable Financier Algérien sur les entreprises algériennes, 2013.
- Lassègue Pierre, Gestion de l'entreprise et comptabilité, Edition DALLOZ, 1996.
- Le Moigne J.L, les systèmes d'information dans les organisations, Dunod.
- MAESO R., A. PHILIPPS, C. RAULET, Comptabilité générale, Dunod, 2000,
- Mévellec Pierre et G. Rochery, éléments fondamentaux de comptabilité, Vuibert gestion, 1990.
- MOKHEFI Amine, Analyse comparative entre le référentiel IFRS et le cadre algérien, 2015.
- Nafti Olfa et Errais Olfa, ENJEUX DES IAS-IFRS, *La Revue des Sciences de Gestion*, 2013.
- Ngongang Dagobert, Pratiques comptables, système d'information et performance des PME Camerounaises, *La revue des sciences de gestion*, n° 216, 2005.
- NIKITIN Marc, Marie-Odile REGENT, Introduction à la comptabilité, Armand Colin, 1999.
- Olson, Davis, Ajenstat, Peaucelle, Système d'information pour le management,
- REIX Robert, Système d'information et management des organisations, Vuibert, 1998.
- Robert OBERT, Pratique des normes IFRS, 4eme édition et 5eme édition, Dunod, 2008, 2013.